

Réf: AT/DO/SDTO/DRT/216/2024



A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
« ETB TCE HAMIDI Amel »

Objet : Première mise en demeure.

- Vu le contrat d'adhésion N° 058/2022 du 12/12/2022 avec l'entreprise **Travaux de réalisation d'infrastructure d'accueil, pose et raccordement du câble FO au profit WTA Sites BO1058 (GICA) - BO1074 - BO1056 - BO1006 (SEG) et BO1028 DIRAH – DJ DIRAH 1054.**
- Vu l'Ordre de Service N°269 du 17/10/2024,
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°317/2024 du 14/10/2024,
- Vu le PV d'ouverture de Chantier du 29/10/2024,
- Vu le ODS de reprise N°327 du 11/11/2024 notifier par mail.

Notre équipe technique à constate votre absence sur chantier le 12/11/2024 et que les travaux non entamés.

A cet effet, j'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure, de procéder a l reprise du chantier dans un délai n'excédant pas les quarante-huit heure (48h).

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation du projet et la mise sur la liste noire).

Le Directeur :

اتصالات الجزائر ش ذ أ
المدير الفني للاتصالات السلكية
إمضاء: كمال سيلي